



Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 2 octobre 2017 à Villebarou / GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
Christian MARY	
Eliane GENUIT	
	Pascal MAUNY
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	

Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
	Pierre BOUFFART
	Pascal GERMOND
Joël MARQUET	
Marie-Hélène MILLET	
Daniel BESNARD	
	Fla FLAMERMONT

Autres personnes présentes : Charles FOURNIER (CR Centre Val de Loire), Séverine QUILLET (DDT), Kathleen DREUX (Pays Beauce Val de Loire), Xavier LAURIERE (Pays des Châteaux), Christine DESBOIS-VANNIER (CMA) et Charline URVOY.

Etaient excusés Yves GEORGE, Gilles CLEMENT, Francis GUILLOT, François BREUZIN, Catherine BLOQUET-MASSIN, Charles-Antoine DE VIBRAYE, Bruno MARMIROLI, Jean-Luc GASPARIANI, Thierry BARRAS, Lionel HENRY, Emeline FAY, Chantal TROTIGNON, Philippe BEAUJOUAN, Audrey ROUSSELET, Christophe DEGRUELLE, Nathalie STINAT-HERON et Anne-Laure FESNEAU.

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 7 membres votants du collège public et de 7 membres votants du collège privé.

Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et annonce l'ordre du jour. Après quelques rappels sur le programme et un état de consommation de la maquette FEADER, 9 projets seront votés au réel puis 2 nouveaux projets seront présentés pour avis d'opportunité.

Consommation de la maquette FEADER

Depuis mars 2016, 17 projets ont été validés pour avis d'opportunité, c'est-à-dire sous réserve de leur éligibilité réglementaire. Cela correspond à **27% de la maquette**, soit **349 518 € de FEADER**. Ce montant sera porté à 409 518 € (31.5% de la maquette) si les deux projets présentés aujourd'hui sont validés.

A l'issue de ce Comité, 195 264.11 € de FEADER sera engagé (vote au réel), soit 15% de la maquette.

Charline URVOY, animatrice du programme, rappelle que la sélection des projets repose sur une concertation entre acteurs publics et privés. La sélection comprend 2 principales étapes : la présentation en groupe technique et le passage en comité de programmation pour validation.

Vote au réel de dossiers de demande de subvention

L'instruction des dossiers ayant débuté, il est à présent possible de valider de façon définitive un certain nombre de projets déjà actés pour avis d'opportunité. Le tableau suivant énumère les **9 projets à valider au réel**, avec les montants de subvention correspondants. Dans certains cas, des ajustements ont été effectués, le montant de la subvention ayant été calculé au plus juste des dépenses réelles.

Le projet « Radio locale : dialogue entre ville et campagne » notamment, a vu son assiette de dépenses augmenter en raison d'une hausse des frais salariaux valorisés sur le projet : initialement prévu à mi-temps, l'animateur radio travaillera 24h/mois sur le projet, pendant 18 mois.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe (en €)	Date CP	Montant à valider (en €)
L'Odyssée Grand Chambord	Communauté de communes Grand Chambord	40 050	30 000	Oct 16	30 000
Artecisse – Festival H2O	Association Artecisse	32 907,96	10 000	Juin 16	10 000
Animation – gestion LEADER 2015-2016	Pays des Châteaux	45 849,24	/	/	36 679,39
CEP 2016	Pays des Châteaux	41 496,69	17 496,69	Oct 16	17 496,69
La radio locale : dialogue entre ville et campagne	UR OCCE – StudioZef	56 201,93	13 950	Oct 16	22 011,54
Au fil des métiers, arts et saveurs	Maison des artisans d'art de Loir-et-Cher	35 414,20	30 000	Juin 16	27 484,20
Création d'outils de promotion des producteurs locaux	Observatoire de l'économie et des territoires	15 863,72	6 822,64	Mars 17	7 090,98
Création d'outils de promotion des producteurs locaux	Agglopolys	34 521,48	22 040	Oct 16	24 521,48
CEP 2017	Pays des Châteaux	43 979,83	/	/	19 979,83

→ Les 9 projets sont validés à l'unanimité par le comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord.

Un groupe technique a eu lieu le 25 septembre dernier. Trois projets ont été présentés à cette occasion ; deux d'entre eux sont présentés ce soir pour avis d'opportunité.

Présentation de deux projets pour avis d'opportunité

I- Création d'une ressourcerie / recyclerie sur le territoire blésois

Cédric MARMUZE et Murielle L'HERNAULT présentent ce projet qui consiste à installer une ressourcerie à Blois Vienne, dans une démarche expérimentale. Tous deux ont une expérience passée en recyclerie ; le premier est chargé plus spécifiquement du volet administratif, la seconde est spécialisée dans la gestion des flux.

Une ressourcerie est un **centre de collecte d'objets qui a pour vocation de limiter la production de déchets dans une logique de réemploi**. La présence d'une ressourcerie à Blois est légitimée par une étude du Réseau national des ressourceries réalisée en partenariat avec Agglopolys et VAL-ECO. Il s'agit de venir en complément des politiques publiques menées sur cette thématique.

Une **subvention de 30 000 €** de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 171 862 €, en complément notamment de fonds régionaux A vos ID, déjà obtenus par ailleurs.

Cédric MARMUZE revient sur les remarques qui ont été formulées en groupe technique le 25 septembre dernier :

- Sur la complémentarité / concurrence avec les autres structures de réemploi : les gisements sont tels que la concurrence est minime sur ce secteur. D'autant plus que les acteurs historiques du réemploi se situent tous au nord de Blois.
- Sur le volet social du projet : la ressourcerie se veut lieu de mixité ; il s'agit à la fois de promouvoir l'intégration sociale par l'emploi et de permettre à tous de se procurer des objets à petits prix.

- Sur la pérennité du projet : différentes sources de financement sont envisagées dès l'année 2 pour prendre le relai des subventions LEADER et A vos ID. L'ADEME pourra être sollicitée sur les dépenses d'investissement. Un conventionnement avec Agglopolys et Val-Eco est envisagé, avec la possibilité d'une subvention sur la base d'un coût au tonnage récupéré. Enfin, l'augmentation progressive des ventes permettra d'accroître les recettes générées.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Sur le conventionnement envisagé avec Agglopolys et Val-Eco, il est rappelé que cela reste à ce stade une piste d'étude ; le montant de 30 000 € présenté dans le budget prévisionnel sur 3 ans apparaît surestimé et imprécis au regard du contexte actuel.
- Le projet pose la question du modèle économique. Si l'initiative est intéressante à tous points de vue, l'inquiétude demeure sur la pérennité de l'opération. Le recrutement de deux postes d'encadrants dès la 1^{ère} année ne rassure pas certains membres du comité. Et ce, dans un contexte où les emplois aidés se trouvent fortement remis en cause.
- Le risque d'une baisse de la quantité de déchets et donc de la base de travail de la ressourcerie est soulevé. Attention également à ne pas soutenir par des fonds publics certaines structures de réemploi au détriment d'autres. Emmaüs s'inquiète déjà de la diminution des apports volontaires.
- Certaines associations locales rencontrent des difficultés à trouver des bénévoles réguliers. Il faudra veiller à ce que la ressourcerie mobilise durablement assez de bénévoles pour assurer son bon fonctionnement.
- Il existe des exemples très concluants de ressourceries dans le Loiret notamment, qui prouvent qu'un tel modèle économique peut se montrer durable. Le réseau des ressourceries permet à ces structures de l'ESS de partager leurs réussites et difficultés pour parvenir à des solutions pérennes. Le comité rappelle que l'esprit du programme LEADER est bien de lancer des expérimentations, de prendre des risques en soutenant des projets atypiques.
- L'opportunité d'une subvention ADEME apparaît sous-estimée dans le budget prévisionnel. L'appel à projets « Economie circulaire » peut constituer une autre piste de financement sur les années suivantes. Le recours au Cap Asso de la Région est également à envisager.

Le projet a obtenu le 25 septembre un avis favorable du groupe technique et une note de 19.3/24. Quelques réserves avaient cependant été soulevées, notamment sur la pérennité du projet à l'issue de l'année 1 et sur l'équilibre budgétaire de l'opération.

→ Considérant l'intérêt du projet et l'effet levier qu'il peut constituer pour le territoire, **le comité de programmation vote, pour avis d'opportunité, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet**. Le comité sera vigilant sur la mise en œuvre de l'opération et veillera à ce qu'un bilan soit fourni à l'issue de l'année 1.

⇒ 12 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention.

2- Développement du pâturage à l'échelle du territoire d'Agglopolys

Claire CHARRIER, Responsable du service Biodiversité à Agglopolys, présente le projet. Celui-ci consiste à **développer l'entretien des parcelles publiques et privées par le pâturage ou la fauche**. L'enjeu est ici de redonner aux espaces périurbains une vocation agricole, d'améliorer la qualité paysagère et de favoriser le maintien de la biodiversité.

Le projet revêt deux dimensions : un **volet Pasto'Loire**, coordonné par le CEN Centre pour la mise en pâturage des bords de Loire ; et un **volet « Territoire »** à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération. Un partenariat avec les 2 Communautés de communes du GAL est envisagé afin de mutualiser les réflexions et d'augmenter le potentiel de terres disponibles et d'éleveurs intéressés.

Le projet prévoit notamment le recensement des parcelles en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la mise à disposition de ces parcelles à des éleveurs, et la réalisation des petits investissements nécessaires à leur

installation (notamment clôtures). Des actions de communication sont également prévues, en lien avec le Comice agricole en juin 2018.

Une **subvention de 30 000 €** de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 84 000 €. La Communauté d'agglomération apporte son autofinancement à hauteur de 20%. Il s'agit d'un projet expérimental sur 2 ans ; une évaluation en année 2 permettra d'en dresser le bilan.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur le fauchage des prairies non pâturées : il s'agit davantage de mettre à profit les terrains disponibles peu propices au pâturage en raison d'un problème d'alimentation en eau par exemple, pour y faire du foin.
- Sur la viabilité économique pour d'éventuels éleveurs qui souhaiteraient s'installer : l'Agglomération de Blois sera vigilante dans l'analyse des candidatures. Il est envisagé de procéder en deux phases : une première phase de sélection et une étude économique réalisée par la Chambre d'agriculture, afin de tester la viabilité de l'activité agricole et de permettre un choix éclairé.
- Sur la mise à profit des îlots boisés sur la Loire : Claire CHARRIER rappelle qu'historiquement, la déprise des bords de Loire a mené à leur boisement, lui-même favorable au développement d'une biodiversité riche. Aujourd'hui, les tensions sont nettes entre l'Etat et le Conservatoire d'espaces naturels à ce sujet. L'enjeu pour la collectivité est d'abord de mobiliser l'immense potentiel que constituent les parcelles privées, dans une logique d'opportunité plus que de reconquête.

Le projet a obtenu un avis favorable du groupe technique et une note de 20/24. Le comité de programmation souligne l'intérêt à la fois environnemental, éducatif, touristique et économique de ce projet qui entre pleinement dans l'ère du temps.

➔ **Une subvention de 30 000 € de FEADER est votée à l'unanimité et pour accord de principe.**

Présentation du dispositif A vos ID

Par Charles FOURNIER, Vice-Président du Conseil régional délégué à la Démocratie, aux Initiatives citoyennes, au Développement rural, à la Coopération et à l'Égalité.

Le **dispositif A vos ID** est piloté par le Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre des contrats régionaux de Pays. Il a connu une large refonte en 2016 : élargissement aux Agglomérations, révision des enveloppes, assouplissement des règles.

Le montant de l'enveloppe dédiée à ce dispositif est fonction du montant de la dotation de base du contrat. Le Pays des Châteaux, élargi à la Communauté de communes Beauce Val de Loire au 1^{er} janvier 2018, bénéficie d'une **enveloppe de 650 000 € sur 4 ans**. Il constitue une contrepartie possible au financement des programmes LEADER.

« A vos ID » possède un volet investissement et un volet fonctionnement. Son objectif est d'accompagner l'émergence et l'expérimentation d'initiatives collaboratives porteuses de développement pour le territoire. Au total, 173 initiatives et 700 projets ont été soutenus par ce dispositif sur la précédente période de contractualisation.

Les projets doivent revêtir un caractère coopératif, avoir un impact pérenne sur le territoire et s'inscrire dans l'un des 5 enjeux thématiques identifiés par la Région. Les critères d'éligibilité et modalités d'intervention sont accessibles en ligne sur le [site internet de la Région Centre Val de Loire](#).

Charles FOURNIER rappelle qu'une Mission régionale animée par le bureau d'études « Rouge Vif Territoire » a été chargée de structurer un réseau rural à l'échelle régionale. Il s'agit de favoriser les échanges d'expériences entre territoires en mutualisant les réflexions et en capitalisant sur les bonnes pratiques.

Le **31 janvier 2018** aura lieu la 2^{ème} Rencontre « L'avenir s'invente dans les campagnes » qui fait la part belle aux initiatives innovantes mises en œuvre dans les territoires ruraux.

Actualités des projets

→ Réécoutez les **émissions « Feuilles Vives »** réalisées par la radio Studiozef dans le cadre du projet « Radio locale : dialogue entre ville et campagne », cofinancé par le programme LEADER

⇒ <http://www.studiozef.fr/feuillesvives/>

→ « **Talents croisés. Atelier de créateurs** ». L'atelier partagé des métiers de la mode et du textile s'installe dans les anciens locaux du CFA du Bâtiment. Ouverture prévue début 2018. D'ici là, une première boutique éphémère prendra ses quartiers à Saint-Dyé-sur-Loire à partir de la mi-novembre.

→ **L'hôte bureau, espace de coworking sur Blois**, a ouvert ses portes le 28 septembre dernier. Une ouverture officielle est prévue en novembre.

→ Lancement de la **carte interactive des producteurs locaux**, consultable sur le site : www.endirectdenosfermes.fr

Communication sur le programme

Charline URVOY rappelle que différents supports sont à la disposition des membres du Comité pour promouvoir le programme LEADER dans leurs réseaux. Ils sont, pour la plupart, accessibles en ligne sur le [site internet du Pays des Châteaux](#). Vous y retrouverez les comptes rendus des comités, newsletters et brochures d'information, mais également un guide pratique utile à tout futur porteur de projet.

Autres points à l'ordre du jour

Délibération n°1 : validation de l'avenant n°1 à la Convention GAL/AG/OP

La Région Centre Val de Loire invite les GAL à prendre une délibération afin de valider l'avenant n°1 à la convention GAL/Autorité de Gestion/Organisme Payeur. L'avenant a pour objet de modifier les circuits de gestion de la convention initiale et d'ajouter un circuit de gestion spécifique pour la mise en œuvre de la sous-mesure 19.4 « frais de fonctionnement et d'animation ».

→ **Le Comité de programmation vote à l'unanimité l'avenant à la Convention GAL/AG/OP.**

A l'agenda

La 1^{ère} Rencontre Nationale de la coopération LEADER 2014-2020 aura lieu **du 6 au 7 décembre 2017** dans le Gard. Elle est organisée par le Réseau Rural Français et ouverte à tous.

Le prochain groupe technique aura lieu en **décembre 2017**, suivi d'un Comité de programmation en **janvier 2018**. Des dates plus précises vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



Michel CONTOUR
Président du GAL Val de Loire -
Chambord